

Commission Extra Régionale de Citoyenneté

Fait, le 30 mai 2023

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du mercredi 17 mai 2023

Ont Participé à la réunion :

M. Richard SAMUEL : préfet honoraire, chargé de l'animation de la commission

Mme Véronique PYREE : référent technique pour les travaux de la commission

Membres présents : 12

René BEAUCHAMP, Maggy CELIGNY, Catherine CHOMERAU-LAMOTTE, Françoise CUMMINGS, Jacques DAVILA, Jean-François FIDELIN, Mehdi KEITA, Daniel LANTIN, Hélène MIGEREL, Yohan PAULIN, Corinne SAINTE LUCE, Jack SAINSILY, Gil THEMINE, Charly VINCENT, Dominique VIRASSAMY

Sommaire

I – Le SAR comme stratégie de développement globale ----- p. 3 à 4

**II – Le SAR doit être élaboré en associant très largement
l'opinion publique guadeloupéenne** ----- p. 4

**III – Le SAR doit permettre d'envisager les stratégies
de développement à long terme** ----- p. 4 à 6

Intervention de madame APAT : lien hypertexte/document en pièce-jointe de l'e-mail [Vers une nouvelle stratégie régionale d'aménagement du territoire \(procédure de révision du SAR\)](#)

Intervention de monsieur LAFFONT : pièce jointe en annexe de l'e-mail

I – Le SAR comme stratégie de développement globale

En début de réunion il a été indiqué que la séance consacrée aux questions foncières et à la biodiversité du mercredi 24 mai était annulée en raison de l'indisponibilité du docteur Henri JOSEPH.

Avec l'accord de Karine ANDY et de René BEAUCHAMP cette séance du 24 sera consacrée à « La Jeunesse ».

Les membres de la Commission ont établi un certain nombre de constats à partir des échanges intervenus lors des deux réunions précédentes, consacrées à l'aménagement du territoire.

Ils ont constaté que l'évolution de la réglementation avait donné un rôle singulier au schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe.

Il est devenu le document stratégique dans lequel on met en cohérence des stratégies sectorielles :

- La mer ;
- Le climat, l'air et l'énergie ;
- L'urbanisme ;
- La gestion des déchets ;
- L'environnement ;
- La cohérence écologique ;
- L'intermodalité des transports ;
- La programmation de l'énergie

La commission s'est posée question de l'intégration de la stratégie régionale de développement de l'emploi, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) dans le SAR, comme le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM).

Il ne devrait plus être un simple document de cadrage de l'urbanisme. Ne doit-il pas aller plus loin dans la spatialisation des activités :

- terrestres : zones d'implantation préférentielle des éoliennes ;
- zone d'accueil des installations classées et des pôles de développement ;
- maritimes : déterminer les espaces d'implantation des éoliennes-offshore, organiser et répartir les équipements portuaires de pêche, de plaisance, de voyageurs, d'accueil du tourisme de croisière...

C'est d'abord un document normatif, en quelque sorte une « loi de pays » qui s'impose à tous les acteurs de la sphère publique y compris l'Etat, qui doit le respecter et veiller, au titre du contrôle de légalité, à le faire respecter.

L'intégration du SRDEII dans le SAR donnerait au SRDEII une valeur réglementaire dans la hiérarchie des normes.

II – Le SAR doit être élaboré en associant très largement l'opinion publique guadeloupéenne

Les membres de la commission ont insisté sur le fait que les services devraient veiller à associer et à informer un très large public des choix qui sont envisagés.

Après son approbation, il faudrait assurer une large diffusion de son contenu.

Enfin il faudrait un suivi annuel et non pas un bilan tous les 8 ans, et probablement modifier l'article L4433-7 et sq et le code de l'environnement pour permettre aux collectivités d'Outre-Mer qui le souhaiteraient de procéder aux modifications et révisions avec plus de souplesse.

III – Le SAR doit permettre d'envisager les stratégies de développement à long terme

Il a paru souhaitable de poursuivre les échanges, avant d'arrêter une position définitive, dans plusieurs domaines :

- Analyser la gestion financière et rechercher les conditions du développement d'une consommation de produits alimentaires locaux et d'une transformation au plan local des productions agricoles (agro-transformation) ;
- Etablir des ponts avec l'équipe en charge du SRDEII ;
- Avoir un échange avec l'expert en charge de l'enquête INED – INSEE sur les perspectives démographiques de la Guadeloupe.

Les membres de la commission ont débattu des termes et des conséquences des prévisions de diminution de la population.

Ils ont souhaité que les chiffres déterminent :

- La population résidente au sens de l'INSEE ;
- La fréquentation affinitaire saisonnière ;
- La fréquentation touristique cyclique ;
- Les flux migratoires (réguliers et les estimations de population en situation irrégulière) en provenance de la Caraïbe, de l'hexagone et d'ailleurs.

Les chiffres de population résidente peuvent déterminer les politiques de l'habitat et de prise en charge des personnes âgées et des équipements scolaires.

Les estimations des populations saisonnières, qui atteignent le double ou le triple de la population résidente, doivent permettre de mieux configurer les réseaux (voiries, déchets, consommation d'eau, d'électricité), les prévisions en matière de formation en fonction du développement des activités.

IV - Les travaux de la commission se sont poursuivis par une présentation de Charly VINCENT relative à la situation de la pêche professionnelle et aux activités maritimes qui doivent trouver leur place dans le schéma de mise en valeur de la mer. La présentation de Charly VINCENT jointe à ce relevé de conclusions souligne :

- L'importance de la pêche locale dans la satisfaction de la consommation de poisson frais ;
- La forte corrélation entre les fluctuations de la fréquentation touristique et la consommation au plan local. Le poisson de la mer des Caraïbes est un des éléments d'attractivité de la Guadeloupe.
- L'absence de criée et la faiblesse de la transformation qui ne permettent pas de gérer une pêche contra-cyclique par rapport aux pics de consommation.

L'activité pêche a souffert d'un contexte « Chahuté » :

- La pandémie COVID qui a conduit à une perte de débouchés à la suite de la fermeture des restaurants et des hôtels ;
- La fermeture de la coopérative COMAPEGA ;
- L'évolution du prix du gasoil ;
- Les cyclones Irma et Maria sur la période récente ;
- La pollution au chlordécone ;
- Les échouements de sargasses depuis 2011 ;

Le secteur fait face à un vieillissement de la profession, à une dégradation des conditions de travail, à une importante perte d'attractivité (53% d'armateurs ont plus de 55 ans). On constate également un vieillissement de la flotte des navires. Entre 2008 et 2021, le nombre de navires actifs a diminué de 302.

Il a souligné l'absence d'une filière intégrée regroupant l'ensemble de la chaîne de la valeur. A la Réunion, l'association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture réunit dans une structure commune interprofessionnelle l'aval et l'amont de la filière. Cette structure assure la préparation et la gestion des dossiers de demande d'aides européennes, comme le plan de compensation des surcoûts (PCS). En dépit de ces difficultés, pour une consommation globale de 11000 tonnes les pêcheurs guadeloupéens livrent 3250 tonnes. La Guadeloupe consomme 28kg/habitant et par an, contre 49kg/habitant/an en métropole.

Pour Charly VINCENT, la structuration des filières, la mise en place d'un règlement européen de type POSEI comme pour l'agriculture ultramarine (programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité), comme l'autorisation des aides d'Etat pour le renouvellement des flottes de pêches dans les RUP sont les éléments de nature à donner un nouvel élan à la pêche.

Cette autorisation de financement devrait concerner tout autant la flotte des navires inférieurs à 12m que la pêche hauturière (de 12 à 24 mètres).

Le débat qui a suivi a porté sur l'intérêt qui s'attache à la relance de l'aquaculture dont le développement doit reposer sur le soutien des acteurs scientifiques (l'UA, l'IFREMER) et un fort appui financier et politique...

Le premier frein reste toutefois le manque de qualification, la pénurie des formations aux métiers de l'aquaculture qui pénalisent le développement. La technicité des procédures, les contraintes administratives, les risques sanitaires nécessitent des compétences « pointues ».

Le deuxième frein est la longueur et la complexité des procédures administratives, nécessaires à l'installation des fermes. Le SAR peut jouer un rôle important en déterminant à l'avance des zones de développement de l'aquaculture agréées dans lesquelles les procédures d'installation seraient simplifiées.

Les discussions ont concerné également le potentiel touristique et énergétique marin.

S'agissant du potentiel touristique, le SAR devrait encourager la mise en place des haltes légères de plaisance (manque d'anneaux et de places à sec) qui ont un impact direct sur l'environnement. Ainsi que la réalisation de plans de balisage pour développer les activités nautiques. Les membres de la Commission ont souligné les possibilités de développement de la croisière. La Caraïbe est le premier bassin de croisière mondial. Le trafic capté par la Guadeloupe reste marginal.

Le SMVM préconisait le développement du photovoltaïque hors sol.

La Guadeloupe dispose d'un immense potentiel en termes d'énergies marines : énergie des vagues et de la houle, énergie éolienne offshore, énergie thermique des mers qui doit permettre l'autonomie énergétique.

Enfin, le SMVM devrait spécialiser le développement des biotechnologies bleues, notamment à partir de la culture des algues (pharmacie, cosmétique, alimentation).

L'invitation à la prochaine réunion, qui se tiendra le **mercredi 31 mai 2023 à 15h**, à l'**Hôtel de Région – salle 3 au 3^{ème} étage**, vous est transmise par email et agenda électronique.

La consultation des documents de la commission peut être effectuée sur le lien suivant :
<https://www.regionguadeloupe.fr/ma-region-un-territoire/commission-extra-regionale/#>

Richard SAMUEL